

l'Australie, où ils arriveront la journée même. Ils en repartiront le 9 avril, à destination d'Ottawa, après avoir visité Canberra, Sydney et diverses localités des régions septentrionales de ces pays.

BUT DU VOYAGE

En Nouvelle-Zélande, le groupe s'intéressera surtout à la façon dont les Maoris et les autres groupes de la population ont pu établir un régime social et économique considéré comme l'un des mieux équilibrés au monde.

En Australie, il étudiera l'administration des affaires du Nord de ce pays, la mise en valeur des ressources naturelles, ainsi que les programmes gouvernementaux à l'intention des autochtones.

M. Chrétien a déclaré: "Toutes les régions qui nous intéressent, en Nouvelle-Zélande et en Australie, ont quelque chose en commun avec le Canada. En effet, la population de ces deux pays se compose en partie d'autochtones comme au Canada. J'espère que nos constatations, pour ce qui est des programmes gouvernementaux et de la manière dont le régime social et économique a été établi en coopération, aideront le Gouvernement canadien ainsi que nos autochtones à élaborer un système semblable, sans qu'il y ait nécessairement identité d'objectifs."

POINTS COMMUNS

Le ministre a fait remarquer qu'il est possible d'établir un parallèle entre les particularités des régions septentrionales du Canada et de l'Australie et les efforts déployés par les deux pays pour exploiter leurs richesses minières et autres dans ces régions. Il a ajouté: "En ce qui concerne la géographie et la démographie, les ressemblances sont nombreuses. En effet, le nord de l'Australie et les Territoires du Nord-Ouest canadien sont riches en ressources naturelles, et les deux présentent des difficultés d'accès identiques. De plus, les localités y sont éparses et peu peuplées. Aux deux endroits, on relève les mêmes besoins d'amélioration du transport et des communications.

Ayant constaté sur place la façon dont ces problèmes sont résolus, tant par le gouvernement de l'Australie que par ses industries et sa population, nous serons certainement en mesure de prendre des décisions convenables en ce qui a trait au Nord canadien."

DES DÉBOUCHÉS POUR NOS RICHESSES FORESTIÈRES

Un programme quinquennal de promotion en vue d'exploiter les nouveaux débouchés à l'étranger pour le contre-plaqué et le bois d'oeuvre tendres a été proposé récemment par M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce et M. Jack Davis, ministre des Pêches et des Forêts.

"Ce programme a pour but de contribuer à l'expansion de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique et d'améliorer la situation de l'emploi" a dit M. Pepin. Une demande de la part du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique est à l'origine de ce programme. "Nous sommes très heureux de cette initiative et nous espérons que le Gouvernement de la Colombie-Britannique participera à cette entreprise en collaboration avec le Conseil et le Gouvernement fédéral", a déclaré M. Pepin.

Le coût du programme au cours de la première année serait de 1.5 million de dollars. On s'attend que sa réussite permette d'accroître la production de contre-plaqué de 50 p. 100 et celle de bois d'oeuvre de 30 p. 100. Les résidus de cette production suffiraient à entretenir un débit supplémentaire de 525,000 tonnes de pâte par an.

"Il y a de nombreuses occasions d'intensifier la pénétration des marchés extérieurs, notamment en Grande-Bretagne et en Europe continentale" a dit M. Pepin.

Les programmes antérieurs du ministère et du Conseil ont suscité beaucoup d'intérêt en Grande-Bretagne et en Europe pour les méthodes et les matériaux de construction canadiens. Le ministère de l'Industrie et du Commerce parraine présentement le projet-pilote de construction domiciliaire à Igny, près de Paris.

En 1969, les industries forestières de la Colombie-Britannique ont produit pour 1.5 milliard de dollars et ont employé 100,000 ouvriers. Une bonne part des forêts accessibles de la province demeure toutefois inexploitées; on estime que l'exploitation pourrait être doublée et maintenue à ce niveau élevé.

On s'attend à ce que ce programme permette de créer un nombre considérable de nouveaux emplois. Il offrirait en plus des débouchés importants aux producteurs canadiens de machines, de matériel et d'autres fournitures requises par l'industrie.

LES CINÉMAS CANADIENS EN 1969

En 1969, il y avait 1,428 cinémas au Canada dont 271 cinémas en plein air. Les recettes provenant des entrées (sans les taxes) ont augmenté de 3.8% passant de \$113,697,252 en 1968 à \$118,020,089 tandis que le nombre d'entrées payantes a diminué de 7.2% (90,226,070 entrées en 1969 contre 97,188,785 en 1968).

Le nombre d'employés rémunérés fut de 10,989 pour des rémunérations totales de \$22,918,423 (\$21,355,685 en 1968). Les 271 cinémas en plein air ont déclaré des recettes provenant des entrées (sans les taxes) au montant de \$15,657,580 tandis que \$6,932,843 furent obtenus d'autres sources. Les 2,910 personnes employées dans ce genre d'établissement ont reçu \$3,865,979 en rémunérations totales.